

Article écrit par Service Presse le 6 décembre 2016

Mesure anti-pollution à Paris : « un nouvel impair » selon l'ACA

Pour lutter contre la pollution, seuls les véhicules avec une plaque d'immatriculation paire auront le droit de circuler à Paris aujourd'hui. La circulation alternée pourrait se poursuivre demain.

Une mesure qualifiée de « nouvel impair » par l'Automobile Club Association (ACA).

L'ACA déplore que la qualité de l'air soit toujours traitée par des mesures « d'affichage » au rapport coût/avantages non significatif.

« Qu'a-t-on fait depuis le dernier épisode de ce type? Rien de concret puisqu'on continue à imposer aux automobilistes des mesures précipitées, provisoires et pénalisantes. Non seulement elles aggravent l'engorgement du trafic, limitant de fait l'objectif environnemental recherché sans compter les conséquences économiques. Mais elles « polluent » également la vie des ménages, notamment ceux de la couronne qui ont besoin de leur voiture pour se déplacer ! » **s'insurge Didier Bollecker, Président de l'Automobile Club Association.**

L'ACA rappelle qu'en région Ile de France le trafic routier contribue à hauteur de 28 % aux émissions de particules (PM10) (*).

« L'automobile est présentée comme le « coupable unique » de la pollution urbaine. Qu'en est-il des 72 % restants ? Des mesures sont-elles prises dans les secteurs tertiaires, industriels et résidentiels notamment concernant le chauffage ? » s'interroge Didier Bollecker.

L'ACA demande aux collectivités concernées que **de vraies mesures de fond** soient prises :

- proposer une vraie politique incitative au renouvellement du parc auto et au remplacement de vieux véhicules polluants ;
- développer des systèmes de gestion du trafic en temps réel (systèmes d'aide au stationnement, vitesses variables) ;
- généraliser et soutenir des programmes d'éco-conduite qui favorisent l'efficacité énergétique (- 15 % de consommation en moyenne) et entraînent de vrais gains environnementaux ;
- renforcer la logistique urbaine (itinéraires pour poids lourds, zones de livraison) ;
- travailler sur une réelle offre de stationnement pour limiter les voitures qui « tournent » pour trouver une place où se garer.

*Source AirParif